

DESCRIPTION DE LA MOTOCYCLETTE TYPE Z 27 C

Construite par les "ATELIERS DE LA MOTOBECANE"

16, Rue Lesault — PANTIN (Seine)

R. C. Seine 54 B 7011

Marque — MOTOBECANE — Type. Z 27 C — Genre. — MOTOCYCLETTE

Nombre de places assises (y compris le conducteur). — 1. — Possibilité d'adapter un tan-sad.

Nom et adresse du constructeur. — ATELIERS DE LA MOTOBECANE, 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine).

1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues. — 2.

Roue motrice — Arrière.

Constitution du cadre. — En tube d'acier soudé.

Roues. — A rayons avec pneumatiques 18x3

Emplacement et disposition du moteur. — A la partie inférieure du cadre.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême. — 1m. 30

Dimensions maxima du véhicule. — Longueur totale : 1 m. 97 — Largeur totale : 0m. 68

Hauteur libre au-dessus du sol. — 0 m.14

Poids du véhicule. — 96 kg.

3. - MOTEUR

Type — A explosion - Cycle à 4 temps - Monocylindrique - Distribution par soupapes en tête et culbuteurs - Alésage 56 mm - Course 71 mm - Cylindrée 174 cm³ 874.

Taux de compression — 6,5

Puissance administrative — 2 CV.

Carburant normalement utilisé — Essence.

Réservoir de carburant. — En tôle d'acier, soudé, fixé à la partie supérieure du cadre, entre le guidon et la selle, contenance : 11 litres.

Régime de rotation du moteur. — Maximum : 4.800 t/m - Correspondant au couple maximum : 3.500 t/m.

Echappement. — Un tube de 32 mm de diamètre, de 1 m. environ de longueur, débouche dans un pot cylindrique garni de chicanes en spirale. Les dimensions du pot sont : Diamètre 75 mm Longueur 650 mm. Le volume du système d'échappement est d'environ 2 litres 500. Le bruit produit par le véhicule, mesuré à 10 mètres de son point de passage est inférieur à 95 phones.

Alimentation du moteur. — Carburateur à niveau constant type M 19 commandé par poignée tournante à main droite. Le carburateur est muni d'un filtre d'aspiration.

Allumage. — Par volant magnétique haute tension NOVI à avance automatique.

Graissage. — Par circulation d'huile automatique.

Refroidissement. — Par air.

4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage. — A disques multiples, travaillant dans l'huile, commandé par manette au guidon à main gauche.

Boîte de vitesses. — A 4 vitesses, toujours en prise, commandées par sélecteur à double pédale au pied droit. En appuyant sur la pédale avant, on monte la gamme des vitesses; en appuyant sur la pédale arrière, on la descend, le point mort étant obtenu en appuyant à fond sur la pédale arrière.

Démultiplication de la transmission. — Un pignon de 32 dents, solidaire de l'arbre moteur, engrène avec une roue de 80 dents solidaire de l'arbre de boîte de vitesses.

Un pignon de 17 dents, solidaire de l'arbre de sortie de la boîte de vitesses, entraîne, par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux, une roue de 46 dents, solidaire de la roue arrière.

| Combinaisons de vitesses | Rapports de la boîte | Transmission secondaire | Démultiplication totale |
|--------------------------|--|-------------------------|-------------------------|
| 1 ^{re} | $\frac{80}{32} \times \frac{28}{17} \times \frac{28}{17} = 6,78$ | $\frac{46}{17} = 2,7$ | 18,3 |
| 2 ^e | $\frac{80}{32} \times \frac{28}{17} \times \frac{24}{20} = 4,94$ | 2,7 | 13,35 |
| 3 ^e | $\frac{80}{32} \times \frac{28}{17} \times \frac{20}{25} = 3,29$ | 2,7 | 8,9 |
| En prise directe | $\frac{80}{32} = 2,5$ | 2,7 | 6,76 |

Avec des pneumatiques de 18 x 3 (dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,88 mètres), au régime du moteur de 1.000 tours/minute, la vitesse atteinte est de :

Combinaisons de vitesses

1^{re} Vitesse

2^e —

3^e —

Prise directe

Vitesse en Kilomètres-heure

6 Km/h.

8 Km/h.

13 Km/h.

16,7 Km/h.

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à 80 km/h.

Indicateur de vitesse. — Incorporé dans le phare.

5. - SUSPENSION

Avant. — Par fourche télescopique

Arrière. — Du type à bras oscillant, avec amortisseurs hydrauliques

6. - FREINAGE

Frein avant. — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 130 $\frac{mm}{mm}$, commandé par câble et un levier à main droite. Les mâchoires sont munies de garnitures en Ferodo de largeur 25 $\frac{mm}{mm}$. La surface active de l'ensemble des deux garnitures est de 60 cm².

Frein arrière. — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 130 $\frac{mm}{mm}$, commandé à l'avant par le pied gauche, par tringle. Mêmes mâchoires que le frein avant.

7. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Le volant magnétique alimente sous 6 volts un phare de 180 $\frac{mm}{mm}$ de diamètre, monté sur rotule permettant son réglage et comportant : Un feu de route — Un feu de croisement, type agréé sous le numéro ABTP 481.

Hauteur minimum, le véhicule étant à pleine charge : 0 m. 80.

Hauteur maximum, le véhicule étant à vide : 0 m. 84.

Un feu de position.

Le volant magnétique alimente, en outre, un feu rouge arrière, situé sur le garde-boue à la hauteur 0 m. 60, avec éclairage de la plaque de police.

Le commutateur est au guidon, à main gauche.

Le véhicule est muni d'un catadioptre, agréé par l'Administration sous le n° TPV 123 et d'un avertisseur sonore agréé sous le n° TPAVM 223.

8. - DIVERS

Le véhicule comporte un miroir rétroviseur fixé sur le guidon, à gauche.

La motocyclette est munie d'une plaque métallique fixée sur le carter gauche moteur, portant la cylindrée, le type, l'année de sortie du moteur et le numéro du moteur dans la série du type.

Le numéro du moteur est, en outre, frappé à l'avant du carter principal moteur et le numéro de la machine sur le cadre sur le gousset situé à l'avant sous le réservoir, avec l'indication du type et encadré du poinçon du constructeur.

La motocyclette est également munie d'une plaque métallique fixée sur la douille de direction, portant le type, le numéro de la machine et le numéro du moteur.

Le numérotage dans la série du type commence au numéro 882.001.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant du Constructeur, le 4 Juillet 1956, que le véhicule n° 882.001 à moteur n° 726.002 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBÉCANE Type Z 27 C satisfait aux dispositions des articles 169, 170, et 172 à 183, en ce qui concerne pour l'article 182 l'application de l'article 97 du décret du 10 Juillet 1954 portant règlement général sur la police de la circulation routière (Code de la route) et des arrêtés ministériels pris en applications.

Vu et approuvé,
Enregistré sous le N° AA. 360-56
A Paris, le 6 Juillet 1956
L'ingénieur en chef des Mines,
(Signé : Héliot)

A Paris, le 6 Juillet 1956
L'ingénieur des T. P. E. (Mines)
(Signé : Flageolet)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné Madame VINCENT représentante dûment accréditée aux ateliers de la MOTOBÉCANE, 16, Rue Lescault, PANTIN (Seine), constructeurs, certifie : a) que le véhicule :

| | |
|--|--|
| 1 Genre : Motocyclette. | 6 Puissance administrative : 2 C.V. |
| 2 Marque : Motobécane. | 7 Carrosserie : |
| 3 Type : Z 27 C | 8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1 |
| 4 N° dans la série du type : | 9 Charge utile : |
| cadre _____ moteur _____ | 10 Poids à vide : 96 kgs. |
| 5 Source d'énergie : Essence. | 11 Poids total autorisé en charge : |
| 5 bis Cylindrée (en cm ³) : 174 cm ³ 874. | du véhicule isolé : _____ d'un ensemble : |
| 2 ou 4 temps : 4 temps. | |

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le _____

pour être livré à _____

Fait à _____ le _____

(Signature)

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



"Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 & 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture".